

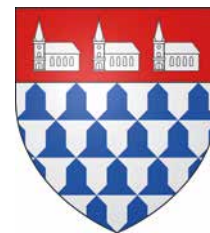


VAYRES

Bulletin Municipal 2025



Divagation des animaux domestiques	26
L'UNA	27
Intramuros et Facebook	27
Haies et arbres en limites de propriété	27



Chers Vayroises, Vayrois et lecteurs,

Nous voilà déjà en 2026 !

2025 vient de s'écouler à une vitesse folle comme à l'accoutumé.

Notre monde bouge, s'accélère et se complexifie c'est certain.

Ce n'est pas pour autant que nous ne pouvons être acteurs de nos vies de notre quotidien, bien au contraire agissons à notre niveau !

Même si certains codes de vies changent, si les nouvelles technologies s'invitent dans notre environnement, les bases ne changent pas et ne doivent pas changer, nous sommes dans un monde rural où le travail, l'entraide et la convivialité ont toujours permis d'avancer, de vivre ensemble.

Prenons soin de ceux qui nous entourent !

A ce sujet je tiens à remercier chaleureusement, tous ceux qui œuvrent au sein et pour notre collectivité au quotidien :

Nos agents communaux, tous les membres de notre conseil municipal et leurs conjoints, nos enseignantes et leurs équipes pédagogiques, nos professionnels de santé, nos commerçants, nos nombreuses associations ainsi que tous les acteurs locaux d'urgence ou non, qui œuvrent pour nous tous.

J'ai une pensée particulière pour ceux d'entre nous qui ont perdu un ou des êtres chers au cours de cette année et tous ceux qui luttent contre la maladie.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année.

Fabrice Pénichon

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 17 février 2025

Motion pour le maintien et le développement des RASED

Considérant l'annulation de la délibération n°29/2024 et la proposition de Monsieur Clément JACOMY d'acquérir le lot n°12, cadastré section A n° 2041, d'une surface de 1161 m², Vu la délibération n° 28 du 19 juillet 2021 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement des Eglantiers, Décision à l'unanimité d'autoriser la cession du lot n° 12 à Monsieur Clément JACOMY.

Modification de la commission Finances, ressources humaines

Modification à l'unanimité : Président : Fabrice PÉNICHON, Membres : Claude CHABAUDIE, Mélanie ICHÉ, Cindy BASGROT, Carine BÉLIGAUD, Jean-Pierre RÉJASSE, Jacques PÉNICHOU.

Modification du montant des loyers communaux

Vu les vacances des appartements 19 et 21, modification à l'unanimité du montant du loyer à 550€ mensuel, fixation du montant du dépôt de garantie à un mois de loyer et autorisation à Monsieur le Maire à faire procéder à la publicité de l'offre et à signer tous les documents relatifs à la location avec le futur locataire choisi par ses soins.

Tarification des interventions communales

L'absence d'égouttage des arbres et des haies le long des routes sur des parcelles privées pose régulièrement des problèmes pour la visibilité et la circulation des véhicules quels qu'ils soient et engendre des chutes d'arbres et de branches sur la voie publique. Les services communaux ne manquent pas de contacter les propriétaires défaillants. L'article L 2212-2-2 du CGCT stipule que « dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'égouttage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. » Dans ce cadre, et pour des raisons de sécurité, il conviendrait de faire appliquer cette disposition. Mise en place, à l'unanimité des procédures suivantes: constat de la situation sur site avec le propriétaire, à défaut appel téléphonique au propriétaire constatant l'absence d'égouttage ou d'abattage des branches et racines d'arbres et haies plantés en bordure de voie communale avec demande de procéder à l'égouttage ou coupes des arbres et haies dans un délai de trois semaines / En cas d'inaction de la part du propriétaire, envoi d'un courrier demandant de faire le nécessaire dans un délai d'un mois ; En cas d'inaction à la suite de l'appel téléphonique et au 1er courrier dans le délai imparti, envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception de mise en demeure d'égoutter les arbres dans un délai d'un mois et information que, passé ce délai, la commune fera procéder à l'égouttage ou l'abattage d'office et refacturera les frais au propriétaire / Facturation au propriétaire des frais et du temps passé par la commune : a. L'abattage, l'égouttage des arbres et/ou des haies et la mise en sécurité de la voie publique seront facturés : 75€ de l'heure par agent avec le matériel / b. L'évacuation des déchets restera à la charge du propriétaire / Précision que pour chaque intervention, la première heure commencée est une heure payée.

Numérotation d'une parcelle à Chez Chambige

Au lieu-dit Chez Chambige, il est nécessaire d'attribuer une adresse au bâti cadastré section C n°864. Décision, à l'unanimité, de numéroté la parcelle cadastrée section C n°864 : 4 Chez Chambige.

Motion pour le maintien et le développement des RASED

Si le Ministère affiche que « Les aides spécialisées peuvent

intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes », on ne peut que regretter l'absence d'un réseau d'aide spécialisée complet qui ne dispose pas des moyens nécessaires et suffisants pour réaliser les objectifs visés par le Ministère. Le Conseil Municipal de Vayres: Constate que les élèves en difficulté de nombreuses écoles ne bénéficient pas de l'aide du RASED ou ne bénéficient que d'une aide partielle et insuffisante du RASED malgré l'engagement des psychologues de l'Education Nationale (psyEN) et des enseignant·es spécialisé·es qui le composent / Déploie la vacance des postes spécialisés et/ou leur nombre insuffisant qui ne permettent pas de couvrir des secteurs trop vastes et de répondre à l'ensemble des besoins et sollicitations des équipes enseignantes / Ne peut accepter que des élèves identifiés en difficulté ne bénéficient pas de toute l'aide à laquelle ils peuvent légitimement prétendre (dépistage, prévention et prise en charge). Cela crée de la souffrance chez ces élèves qui risquent de basculer dans le champ des troubles, voire du handicap, entraînant une médicalisation de la difficulté scolaire. Les familles sont tout aussi démunies face à l'absence d'aide au sein des écoles ; aide et prise en charge d'autant plus nécessaire au regard du déficit d'offre de prises en charge extérieure / Dénonce une rupture d'égalité et de continuité du Service Public d'Education Nationale qui n'est pas ou plus en capacité de garantir un égal accès aux services du RASED à tous les élèves et en tout point du territoire / Précise que l'Ecole est un bien commun qui doit pouvoir garantir à tous les élèves -quelle que soit leur origine sociale ou géographique- la réussite, l'émancipation et un haut niveau de qualification / Demande, pour garantir la réussite scolaire et l'émancipation de toutes et tous les élèves ainsi que pour garantir les droits de nos élèves à ce que leur(s) difficulté(s) scolaire(s) soient prises en charge, que / Des plans académiques et départementaux de création de postes de RASED (dominante pédagogique, rééducative, et psychologue de l'Education Nationale) pour garantir la couverture de l'ensemble des écoles par un RASED complet, en capacité de répondre aux besoins des élèves (une moyenne de 1 RASED complet pour 800 élèves) / Des plans académiques et départementaux de départs en formation pour couvrir les postes et permettre à des personnels de s'investir dans ces missions / Des plans de formation continue spécifique pour les collègues en poste dans les RASED.

Informations diverses

La 3e classe à l'école est en bonne voie de pérennisation / Arrêté de mise en sécurité au Chalat en cours. Un devis de 840€ a été retenu et permettra de démolir le pignon de la grange, sécurisant la voie / Le chef du service technique quitte la collectivité le 1er avril 2025, il ne sera pas remplacé / Une société implantant des éoliennes est venue en mairie pour informer qu'elle prospecte sur la commune notamment sur le nord-est. Le Maire demande l'avis du Conseil sur le projet. Il est rejeté par 13 voix contre et 2 pour / Achat de la boulangerie rue Belles Roses pour 120 000 € : Le Conseil (4 abstentions et 11 voix contre) refuse la proposition d'achat/ Local au champ de foire (ancien chai): Le Maire informe le Conseil que son prix de vente serait de 25 000€, ce local, pourvu d'électricité et d'eau, pourrait être transformé en maison des associations. Le Conseil donne son accord à l'unanimité / Ecole : le projet pédagogique cette année est sur le cirque. Une troupe devrait

s'installer au stade en mai / Prise en charge des déjeuners de la troupe et des bénévoles pour la semaine (validation par 14 voix pour et 1 abstention) / Composteur : Il est obligatoire de composter les déchets depuis le 1er janvier 2024. Des habitations n'ont pas de terrain pour installer un composteur. Une technicienne du Syded est venue en mairie pour faire un état de la situation. Deux sites pouvant recevoir des composteurs collectifs ont été retenus par le Syded, à l'aire de jeux rue fée des Neiges ou l'aire à côté du lavoir. Après réflexion, le Conseil décide que les composteurs seront installés à l'aire Européana, le site étant plus accessible / Cabinet médical : Le médecin a informé le Maire qu'un autre médecin devrait s'installer avec elle rapidement. Elle a donc besoin d'infrastructures supplémentaires. Il serait possible d'installer des espaces modulaires, soient loués soient achetés. Le médecin pourrait louer directement les structures, la mairie viendrait l'accompagner dans ces démarches. Proposition que le cabinet médical soit vendu au médecin, libre à elle de faire les aménagements qu'elle souhaite. L'appartement n°19 va se libérer, ce dernier pourrait être proposé au médecin à la location. Des aménagements seront à prévoir / Incivilités au niveau des écopoints : Le Maire propose l'installation de caméras, le Conseil valide / Rencontre dans les villages : Le Conseil municipal propose de rencontrer les habitants le samedi matin dans un village, la première rencontre aura lieu aux

Soumagnes, la date sera à déterminer / Carine Béliard fait la synthèse de la restitution concernant l'évaluation de l'école de Vayres, Saint Cyr et Saint Auvent et la synthèse de la réunion de la commission culturelle du PNR. Elle réitère sa demande de bibliothèque, le local de la bascule pourrait être transformé en bibliothèque. Le projet va être étudié / Jean- Pierre Réjasse fait une synthèse de la réunion PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), plan mobilité / Vincent Normand interroge le maire sur les travaux dans les chemins. Du broyat de béton pourrait être livré et déposé dans les chemins / Jacques Pénichou dit que de nombreux chemins sont à revoir / Cindy Basgrot fait une synthèse de la première réunion des associations. Le projet inter associatif serait le marché de Noël le 14 décembre 2025. Elle a fait le point sur la location de la salle des fêtes, sur l'attribution des subventions. Une page Facebook de la commune va être créée / Céline Maury fait un retour positif du repas des aînés. Elle demande que la boîte à livres soit refaite. Elle demande au Conseil si le solidaribus du Secours Populaire pourrait faire une permanence à Vayres. Le Conseil donne son accord / Laurence Janot demande où en sont les travaux de reconstruction du mur du cimetière écroulé et demande qu'une signalétique soit mis en place jusqu'à sa reconstruction / Damien Voisin demande s'il existe une réglementation concernant la plantation d'arbres sur des parcelles.

Conseil Municipal du 15 mars 2025

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

Considérant le montant erroné du chapitre 23 figurant sur la délibération n°46/2024, autorisation, à l'unanimité, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, avant le vote du budget primitif 2025. Budget principal : Chapitre 20 : frais d'étude 47.00 € et au Chapitre 21 : immobilisations 6 891.00 €.

Annulation de la délibération n°51/2024 et cession de la parcelle n°11 du lotissement des Eglantiers

Considérant le nom de l'acquéreur erroné sur la délibération n°51/2024, Considérant que la SARL VIKI dont le siège social est situé au 40 rue Belles Roses 87600 Vayres, propose d'acquérir le lot n°11, cadastré section A n° 2040, d'une surface de 1099 m2, le Conseil Municipal, à 2 abstentions, 2 voix contre et 11 voix pour AUTORISE la cession du lot n° 11 à la SARL VIKI.

Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la protection des données (DPO)

Approbation, à l'unanimité, du contrat RGPD avec la société GAIA et de la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO).

Révision du loyer du salon de coiffure

Vu la demande de la gérante du salon de coiffure demandant de ne pas indexer le loyer du local en 2025, proposition en conséquence : à 1 abstention et 14 voix contre, décision ne pas valider la proposition de Monsieur le Maire, l'indexation est maintenue.

Approbation du règlement du restaurant scolaire et de la garderie
Approbation à l'unanimité.

Délégation du Conseil municipal au Maire dans le cadre de la location de la licence IV

Considérant que la commune de Vayres est propriétaire d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie, qu'un restaurateur puisse s'installer sur la commune et que la licence de débit de boissons de 4ème catégorie peut être mise en location. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la durée du

présent mandat, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie.

Informations

Dans le cadre de la rénovation de la cour de l'école, réunion le 24/03 afin de définir les travaux à réaliser et à budgétiser et où sont conviés les membres de la commission travaux, la directrice et un parent d'élève paysagiste. En parallèle, Mélanie Iché propose de contacter l'ATD87 pour articuler le projet / Visite de Monsieur le Sous-Préfet le 1er avril 2025 à 14h30. Après un accueil en mairie, la visite se poursuivra par des visites d'entreprises, la société A2I à la Chaise et BMCD matériaux, puis par la visite de l'école et du bourg / Inauguration du centre bourg de Saillat-sur-Vienne le 5 avril à 10h00 : la commune sera représentée par Mélanie Iché / Courrier du Comité des fêtes. L'association, dans le cadre des 20 ans de la fête de la batteuse envisage de faire venir la montgolfière de l'Association des Ballons du Périgord-Limousin à l'effigie du PNR. Elle sollicite l'aide de la commune pour la mettre en relation avec le PNR pour obtenir une subvention / Synthèse de la réunion à la CCPOL.

Questions diverses

Jean-Pierre Réjasse rend compte du conseil syndical du SIAEP Vayres-Tardoire. Il en ressort une excellente situation financière avec un budget excédentaire / Céline Maury : l'association Sœurs de Cœur étant en sommeil, elle demande si la mairie pourrait accompagner une nouvelle association anti-gaspillage. Le Conseil donne son accord / Éric Legendre demande si de l'élague peut être fait sur la route à droite en sortant du bourg en direction de Merlis. Monsieur le Maire dit que le nécessaire est déjà fait auprès des propriétaires / Damien Voisin demande si des travaux sont prévus sur le chemin qui part en face de la route de l'Écouterie et qui débouche à la Guinandie. Monsieur le Maire répond que dans un premier temps les trous vont être rebouchés / Jacques Pénichou indique qu'une commission chemin doit se réunir mais qu'un travail d'ampleur est nécessaire. Il s'interroge sur les moyens que la commune peut mettre en œuvre pour remettre en état certains chemins / Vincent Normand précise que chaque propriétaire riverain

de chemin devrait avoir la capacité d'assurer l'élagage afin de ne pas toujours compter sur la collectivité / Claude Chabaudie demande où en sont les travaux de reconstruction du mur de l'ancien cimetière. Monsieur le Maire répond que la reconstruction en régie va débuter dès les beaux jours / Jacques Pénichou à la suite d'une réunion du PNR, indique qu'à cause des réductions drastiques de subvention de l'État, les finances du parc sont mauvaises / Carine Béliгаud fait part de la création d'une commission menu. Elle s'est réunie en janvier et une deuxième est prévue le 28 mars à 16h30. Sont sollicités des parents, des enfants, le cuisinier et l'élue en charge de l'école / Laurence Janot demande s'il est possible qu'un courrier soit adressé aux propriétaires des arbres, à gauche en descendant de la route de Nouaillas, à partir de l'intersection de Pontchanouaillas jusqu'à la D675, afin qu'ils soient coupés au vu de leur dangerosité. Monsieur le Maire indique qu'il se rendra sur les

lieux afin de constater et fera le nécessaire auprès des riverains / Régis Vallat a participé à la commission Grande Réfection de la Voirie Communale de la CCPOL. Une enveloppe de 125 000€ est allouée à Vayres. La VC (voie communale) n° 18 chez Brandy, la VC n°37 à La Treille, la VC n° 39 aux Piaures, la VC n°52 à La Reulie ainsi que la route du Mas du Roule vont être refaites cette année / Fabrice Pénichon précise que les composteurs sont installés par le SYDED au niveau du jardin Européana. Dès le premier jour, des incivilités ont été commises par le dépôt d'un sac contenant des excréments humains / Fabrice Pénichon indique, que comme discuté lors du précédent Conseil concernant les rencontres avec les habitants des villages, la première rencontre aura lieu le 30 mars aux Soumagnes. Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants concernés dans les prochains jours.

Conseil Municipal du 12 avril 2025

Approbation des comptes financiers uniques :

Budget principal et budget lotissement

Approbation, à l'unanimité des comptes financiers uniques 2024 des budgets principal et lotissement.

Affectation des résultats pour le budget principal et pour le budget lotissement

Budget principal : Décision, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 146 775.06 € : 54 120.78 € à l'article 1068 en recette d'investissement / 92 654.28 € en recette de fonctionnement (ligne 002) / décision de reprendre le déficit d'investissement soit 53 967.78 € (ligne 001).

Budget lotissement : Décision, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'investissement soit 540.00 € en recette d'investissement (ligne 001) et d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 1 270.90 € en recette de fonctionnement (ligne 001).

Vote des taux d'imposition

Décision, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour l'année 2025 : 32.59 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, 68.99 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et 12.00 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Subventions attribuées aux associations

Décision, à 1 abstention, 1 voix contre et 12 pour, d'accorder les subventions 2025 pour un montant de 3015.91 € réparti comme il suit : ACCA : 200€, Amicale anciens USV : 200€, Amicale laïque : 200€, Comité des fêtes : 200€, coopérative scolaire : 200€, Sœurs de cœur : 60€, Vayres à pieds : 200€, Vayres Initiatives Culturelles : 200€, Amicale des personnels territoriaux : 100€, Donneurs de sang : 70€, FNATH : 70€, Les restos du Cœur 70€, Lieutenants de l'ouvrier : 70€, Amicale des Pompiers de Saint Mathieu : 70€, UNA : 1005.91€, divers : 200€ et DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Vote des budgets : principal et lotissement

Adoption, à l'unanimité, des budgets primitif et lotissement 2025 : budget principal : fonctionnement : 722 078 € / investissement : 190 245 € / budget lotissement : fonctionnement : 65 173.06 € / investissement : 60712.06 €. Autorisation, à l'unanimité, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section pour le budget principal et le budget lotissement.

Mandat au CDG 87 pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation pour la santé

Décision, à l'unanimité, de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire,

domaine de la santé, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure et de donner mandat au CDG pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion et prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.

Création d'un poste au service technique

Décision, à l'unanimité, de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er septembre 2025 et de fixer la rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
Décision, à l'unanimité, d'accepter la proposition du Maire et de fixer, à partir de l'année 2025 les taux de promotion dans la collectivité comme suit: Cat. B / Grade d'origine : rédacteur / Grade d'avancement : rédacteur principal de 2ème classe / taux : 100 %.

Location de l'appartement 15 : révision du loyer

Considérant l'état de l'appartement n°15, décision, à l'unanimité, de fixer le montant du loyer à 400 €.

Informations diverses

Lecture du courrier de remerciement du secours populaire / Recrutement d'un agent au service technique pendant trois mois en accroissement de travail avant le départ en retraite de M. Laumonerie / Externalisation du fauchage des chemins, l'entreprise Mercier a été retenue / Distribution des sacs poubelle : le retrait des sacs se fera à la mairie la 1ère quinzaine de juin / Les infirmières vont quitter le local qu'elles occupent actuellement en fin d'année. Si le cabinet médical est transféré au 19 rue Gloire de France, le cabinet rue des Peintres sera libéré. Une partie du local pourrait être proposé à la location, l'autre partie pourrait être louée à un autre praticien / Monsieur le maire informe d'une nouvelle réorganisation du service technique, dorénavant il délèguera à Jean-Pierre Réjasse la gestion du service technique. Il remercie également toutes les commissions pour leurs implications / Le Maire informe le Conseil que la mairie a été bénéficiaire d'une assurance vie souscrite par Amélie Aupetit d'un montant de 19 516.81€ / Jean-Pierre Réjasse informe le Conseil du fleurissement des bacs dans le bourg par le service technique / Jean-Pierre Réjasse dit que l'évacuation des déchets verts se poursuit avec l'aide de Jacques Pénichou. Il précise que du terreau peut être mis à disposition des administrés. Une information devra être publiée sur le site et intramuros / Monsieur le Maire remercie Mélanie Iché pour la visite de sa société à Monsieur le Sous-préfet / Carine Béliгаud propose que les commissions école

et ressources humaines se réunissent pour organiser la prochaine rentrée scolaire notamment le recrutement d'un cuisinier et d'une ATSEM / Bibliothèque : les travaux se terminent. La bibliothèque fonctionnera comme la boîte à livres. Son inauguration se déroulera fin avril / Cindy Basgrot : Le marché festif se déroulera le vendredi

11 juillet, dit qu'elle recherche des producteurs pouvant y participer / Rencontre dans les villages : la première rencontre aux Soumagnes s'est bien déroulée, les retours sont positifs. La prochaine aura lieu à la Treille le 26 avril / Laurence Janot demande si le problème des arbres au carrefour de Pontchanouillas est résolu.

Conseil Municipal du 20 juin 2025

Avis sur le projet éolien Les Moulins de l'eau plaidée sur la commune de Chéronnac

Le Conseil Municipal, à 6 abstentions, 7 voix contre et 1 voix pour, donne un avis défavorable au projet envisagé consistant en la création d'un parc de trois éoliennes et de deux postes de livraison sur la commune de Chéronnac.

Attributions de compensations 2025 de la CC POL

Le Conseil Municipal, à 1 abstention et 13 voix pour, DECIDE de fixer les montants des attributions de compensation pour l'année 2025 tels qu'ils sont détaillés dans le tableau présenté.

Suppression du poste adjoint technique principal de 1ère classe

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent polyvalent au service technique au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, de l'effectif du service technique (2 agents), il convient de supprimer l'emploi au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe. Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 22 mai 2025. Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de l'emploi d'agent polyvalent au service technique au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe. Approbation à l'unanimité.

Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité

Proposition de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, les emplois budgétaires non permanents correspondant aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité à intervenir. Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public recrutés en fonction des nécessités de service. Sont concernés par ces dispositions les emplois suivants: adjoint technique au service technique, adjoint technique faisant fonction d'ATSEM, adjoint technique au service cantine scolaire et adjoint administratif au secrétariat de mairie. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail. Adoption l'unanimité.

Acquisition d'un bien immobilier

Considérant que Monsieur Axel Lemarchand Dard a mis en vente un terrain bâti cadastré section A n° 2101 d'une contenance de 146 m², situé 2 rue Raymond Poulidor, Considérant la proposition de la commune d'acquérir ce bien au prix de 23 700 €, Considérant que ladite parcelle est édifiée d'un bâti, situé en zone UA du PLU, Considérant que la valeur du bien est inférieure à 180 000 €, et qu'il n'est pas nécessaire de solliciter France Domaine, approbation, à l'unanimité de l'acquisition par la commune de ce bien immobilier identifié au cadastre sur la parcelle A n°2101 au prix de vingt-trois mille sept cents euros net vendeur.

Fixation du loyer du cabinet médical rue Gloire de France

Considérant la demande du Docteur Chrystelle Martin, le transfert du cabinet médical sis 5 rue des Peintres au 19 rue Gloire de France et les travaux réalisés pour créer le nouveau cabinet médical, proposition de fixer le montant des loyers à 750 € mensuel, charges non comprises. Approbation à l'unanimité.

Location de l'appartement au-dessus de la mairie

Considérant la vacance de l'appartement sis 7 rue Belles Roses à compter du 1er juillet 2025, décision à 1 abstention et 13 voix pour, de fixer le montant du loyer à 311.20 €, dit que le montant de la caution correspond à un mois de loyer, et que le loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE, et donner le choix du locataire au Maire.

Convétion fourrière

La commune s'engage à verser à la SPA une indemnité de 1.20 € par habitant au nom de la Commune pour l'année 2025, approbation unanime.

Numérotation d'un bâti ruelle des Eglantiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de numéroté la parcelle cadastrée section A n°364 : 1 ruelle des Eglantiers et dit que la nouvelle numérotation sera financée par la commune.

Informations

Point sur la rentrée scolaire : Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré la directrice de l'école avec Carine Béliгаud dans le cadre de la préparation du prochain conseil d'école qui aura lieu le 26/06. Face à l'augmentation des effectifs (57 élèves) de la prochaine rentrée scolaire, face à l'organisation des classes, la problématique des sanitaires se pose coté maternelles. La solution serait de transférer la troisième classe dans la garderie. L'ATSEM pourrait ainsi intervenir sur les deux classes. De plus, si la garderie se fait dans l'aile de l'élémentaire, le problème des sanitaires n'est pas résolu pour les enfants maternelles fréquentant la garderie. Il est proposé de réunir les élus et le personnel communal pour trouver une solution, cette réunion est programmée le 8 juillet à 15h00 à l'école. Point sur le personnel : A l'école, la personne faisant fonction d'ATSEM est renouvelée pour un an maximum, elle devra valider un CAP par une validation des acquis et de l'expérience pour être à nouveau prolonger. Au restaurant scolaire : le recrutement va être finalisé le 21 juin. La réunion du personnel communal avec l'équipe enseignante et les membres du Conseil Municipal est programmée le 29 août à 13h30 / Dispositif Suricate : Le Département adhère à l'application "Suricate" qui permet aux randonneurs de signaler les problèmes qu'ils peuvent rencontrer pendant leur balade (entretien, signalétique manquante...). Pour faire le relais, le Département a besoin de référents au niveau local et s'est adressé à la POL. Il a été décidé de faire revenir la gestion des chemins de randonnée dans les compétences des communes. Dès lors, la POL ne peut répondre à la sollicitation du Département. Jacques Pénichou a été désigné référent pour la commune de Vayres / Désignation d'un référent Ambroisie : les repérages effectués sur la commune, mettent en évidence la présence d'une plante très allergisante appelée « ambroisie ». Une colonisation progressive de l'ambroisie est actuellement observée dans notre département, son pollen pouvant provoquer des rhinites, des conjonctivites, des laryngites, de l'asthme, de l'urticaire ou encore de l'eczéma. Il est demandé à chaque commune et communauté de communes de désigner un binôme élu-technicien « référent ambroisie ». Désignation de Céline Maury, suppléée par un agent du service technique / Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciements adressée par la famille Roche / La savonnerie : le local sera disponible à compter du 1er octobre 2025 / L'appartement n°21 Gloire de France va être loué à compter du 1er juillet / Jean-

Pierre Réjasse fait un compte rendu de la réunion de la commission Gestion de la politique de l'eau : Il fait un point sur les travaux de clôture sur les stations d'épuration et la lagune et les devis présentés lors de la réunion, il a demandé que les travaux se fassent en régie par les agents, des membres de la commission lui ont répondu que cela n'était pas possible. Il informe que des récupérateurs d'eau sont encore disponibles à la POL et demande que cette information soit mise sur le site. La POL peut rembourser l'achat de récupérateur d'eau à hauteur de 75 € sur présentation de la facture. Réunion du SIAEP : Le filtre à charbon du château d'eau des Courrières va être changé en septembre 2025 / Jean-Pierre Réjasse rappelle que le SIAEP participe aux extensions de réseaux. La tarification va être mise à jour en 2025 : Le syndicat prendra en charge les 100 premiers mètres. Entre le 101ème mètres et le 200ème mètres, le pétitionnaire participera à hauteur de 40€/ ml et le reste sera à la charge du syndicat. A partir du 201ème mètres, l'intégralité sera à la charge du pétitionnaire / Régis Vallat informe que les travaux de réparation de voirie ont débuté sur la commune / Jacques Pénichou informe le Conseil qu'il a assisté à une démonstration de recalibrage de chemins et dit que cette méthode n'est pas possible sur nos chemins qui ne sont pas empierrés. Néanmoins, trois chemins sont programmés pour réfection, il est en attente des devis / Claude Chabaudie demande si le terrain de pétanque sera nivelé pour le concours de pétanque organisé par l'Amicale des Anciens de l'USV au mois d'août / Cindy Basgrot fait la synthèse de la réunion de la commission « action sociale », des difficultés des usagers pour se rendre à l'épicerie sociale à Saint-Junien. La POL recherche des

bénévoles pour animer des ateliers pour les 0-6 ans à l'aire d'accueil des gens du voyage / Le marché festif à Vayres aura lieu le 11 juillet / Laurence Janot demande la pose d'un panneau voie sans issue à Pontchanouaillas / Plan canicule : la liste des personnes âgées et /ou vulnérables doit être mise à jour / Carine Béliгаud fait un compte rendu de la réunion de la commission tourisme qui a eu lieu le 17 avril et notamment sur les dispositifs Suricate et Vélo route qui répertorie les différents parcours sur la Vélidéale (itinéraire cyclable de 665 km reliant le Lac de Vassivière à Saint-Nazaire, traverse 5 Parcs naturels régionaux et de nombreux espaces naturels sensibles). Le PNR a proposé d'allonger ce tracé en passant par La Roudarie, Les Monts, Le Moulin des Monts, Les Soumagnes. À travers ce trajet, il y aura possibilité pour la population de Vayres de valoriser les producteurs locaux et des hébergeurs éventuels à la nuitée avec le label vélo qui est très facile à obtenir. Elle informe le Conseil qu'un Mad Jacques Trail & Canoë va être organisé le weekend du 28 juin, pour les 20-35 ans. La rando kayak partira de Limoges et arrivera à Saint-Victorien (déjà 400 inscrits). Le Conservatoire : la réunion du 4 juin 2025 a fixé les tarifs pour la saison 2025-2026. Elle précise qu'une convention va être signée entre les écoles du territoire et le conservatoire pour l'intervention des professeurs de musique dans les écoles / Jean-Pierre Réjasse informe le Conseil que des personnes se sont exprimées sur l'entretien du cimetière sur le réseau Facebook. Il précise que le personnel communal fait le maximum pour l'entretenir. Un affichage va être réalisé aux cimetières pour expliquer l'entretien des cimetières sans pesticides et diffusé sur le site et intramuros.

Conseil Municipal du 15 septembre 2025

Modification des commissions communales suite à la démission d'une conseillère municipale

Le Maire fait lecture des lettres de démission de Carine Béliгаud et de Marie Chalopin. Le Conseil Municipal désigne, 12 pour et 1 abstention, les délégués communaux aux commissions suivantes : Finances, ressources humaines, Responsable : Fabrice PÉNICHON, membres : Claude CHABAUDIE, Mélanie ICHÉ, Cindy BASGROT, Jean-Pierre RÉJASSE, Jacques PÉNICHOU
Affaires sociales, associations et communication : Responsable : Céline MAURY, membres : Cindy BASGROT, Claude CHABAUDIE, Laurence JANOT, Karine COURTEY
Ecole, culture : Responsable : Cindy BASGROT, membres : Laurence JANOT, Céline MAURY, Éric LEGENDRE
Monsieur le Maire déplore cette situation, ce sont des décisions individuelles prises par ces personnes. Pour les commissions intercommunales les suppléants assureront les fonctions des titulaires.

Informations

Fond de péréquation intercommunal (FPIC) : le conseil communautaire va voter la répartition du FPIC, la commune devrait percevoir 15637.00€ supplémentaires. Le Conseil municipal devra en délibérer lors de la prochaine réunion / Monsieur le Maire rappelle les règles de communication à respecter sur la période pré-électorale qui a débuté le 1er septembre / Edition du bulletin municipal : la parution devrait avoir lieu fin janvier / Garde-corps de la future maison médicale : le conseil valide le devis du garde-corps acier à peindre pour un montant de 3100€ HT. Monsieur le Maire précise que les travaux avancent bien et devrait se terminer fin septembre / Distributeur de pizza : une société devrait racheter le distributeur implanté sur la commune. Le Conseil valide le maintien du loyer actuel qui s'élève à 3 700€ par an / Formation défibrillateur : Monsieur le Maire propose d'organiser une formation défibrillateur

et sensibilisation à l'arrêt cardiaque. La date sera fixée ultérieurement avec le formateur. Les administrés, les associations, le personnel et les élus y seront conviés / Haie écolier : une nouvelle campagne est prévue. Après discussion, les membres du Conseil donneront leur avis dans la semaine et proposeront un lieu de plantation / Châtaigneraie : Les châtaignes commencent à tomber. Il est proposé que les enfants de l'école viennent en ramasser, un ramassage commencera le 22 septembre avec les conseillers / Epareuse Rousseau : une estimation va être demandée afin de pouvoir la vendre / Savonnerie : le local va être libéré fin septembre. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va proposer le local aux infirmières qui sont en recherche d'un local. / Modification des horaires de travail au service technique. A la demande du personnel, la pause méridienne va être réduite à une heure au lieu d'une heure trente à l'heure actuelle. Le Conseil Social Territorial va être saisi / Jacques Pénichou informe que l'entreprise retenue pour la réfection du chemin à la Grande Chaise est l'entreprise Paillot. Deux camions de cailloux vont être également commandés pour reboucher dans les chemins. Les membres de la commission travaux vont prochainement faire l'inventaire des chemins à réfectionner / Monsieur le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion de bureau communautaire durant laquelle le schéma de mutualisation des services entre la mairie de saint Junien et la communauté de communes a été présenté, de l'avancée sur la gestion des déchets, une consultation des habitants va être lancée. Il précise qu'il sera membre de la commission qui va être créée. Il a été également évoqué le transfert de compétence voirie du bourg / Laurence Janot demande si le cédez le passage sur la voie communale en bas de Pontchanouaillas pourrait être transformé en STOP. Le département va être interrogé à ce sujet / Claude Chabaudie demande si le terrain de foot sera prêt pour leur manifestation. Monsieur le Maire dit que le service technique interviendra le jeudi matin / Jacques Pénichou

dit qu'il a des retours positifs de la pose du miroir au carrefour de la rue Orientale. Il précise également qu'il n'y a plus de panneau d'affichage aux Soumagnes et informe le Conseil de nids de poule dans le village / Cindy Basgrot informe le conseil que la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle demande qu'un arrêté formalise les heures de tontes et de travaux paysagers / Karine Courtney demande

si les trous au niveau du chemin blanc à la Treille peuvent être rebouchés / Céline Maury : informe le Conseil d'un souci lors de l'état des lieux de la location de la salle des fêtes. Elle précise qu'un impact est présent sur la porte d'entrée vitrée / Damien Voisin fait un point sur le chemin de la carrière de Merlis et précise qu'il faut être vigilant sur les matériaux employés pour reboucher les trous.

Conseil Municipal du 8 novembre 2025

Rapport d'activité de la CC POL

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CC POL.

Modification des attributions de compensation de la CC POL

Considérant que les communes membres doivent se prononcer sur les attributions de compensation votées par l'EPCI, approbation à l'unanimité, des attributions de compensation révisées pour l'année 2025, (+15 637 €).

Travaux de rénovation d'un bâtiment : demande de subventions

La mairie a fait l'acquisition d'un chai sis 2 rue Raymond Poulidor. La toiture est en très mauvais état et en partie amiantée, il est donc nécessaire de faire une réfection de la totalité de la toiture : devis à hauteur de 27 557.35 € HT, autorisation à l'unanimité des travaux et des demandes de subvention à l'État. Considérant la volonté de la municipalité de donner un nom à ce bâti et considérant que la commune souhaite honorer la mémoire de Madame Amélie Aupetit, donatrice, décision à l'unanimité de nommer ce bâtiment : Ô petit chai d'Amélie.

Participation aux frais de fournitures scolaires des enfants fréquentant le collège de Rochechouart

Vu la liste des enfants fréquentant le collège de Rochechouart, décision, à l'unanimité d'accorder la prise en charge des frais de fournitures scolaires pour les enfants domiciliés sur la commune à hauteur de 18 € par élève.

Budget principal : décision modificative n°1

Décision, à l'unanimité, d'effectuer les décisions modificatives suivantes : Section de fonctionnement : recettes chap. 73 art. 73211 : +15637 € / dépenses chap. 012 art. 64111 : +10000 € / art. 64131 : +4200 € / art. 6451 : +1737 € / art. 6456 : +1700 € / chap. 011 art.615228 : -2000 €.

Redevance d'occupation du domaine public : approbation du bail et fixation du tarif

La commune a été saisie d'une demande par la société SCI Quai 152 qui souhaite racheter le distributeur à pizzas implanté sur le domaine public de la commune en face du 30 rue Belles Roses. A cet effet, il convient, par convention d'occupation du domaine public, de fixer les conditions de cette installation. Objet de la convention : occupation du domaine public pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas et de boissons sous l'appellation Kiosque Automatique de l'Ouest -KAO / Lieu d'installation : parking devant le 30 rue Belles Roses / Obligations faites à l'exploitant : obligation de contracter une police d'assurances garantissant les risques d'incendie, d'exploitation, de vol et de détérioration couvrant le distributeur, le matériel, les installations et aménagements et les marchandises / Conditions financières : versement à la commune d'un loyer annuel de 3 700€, payable mensuellement le dernier jour du mois suivant la prise d'effet du bail puis chaque mois à la même date / Durée de la convention : neuf années entières et constitutives à compter de la date de signature du contrat. Autorisation unanime de signer la convention.

Adressage de parcelles aux Combes

Il est nécessaire d'attribuer une adresse aux bâtis cadastrés section E n°415. Décision, à l'unanimité, de numéroté la parcelle E n° 415 : 1 Les Grands Essarts.

Régularisation de la modification du tracé d'une portion de chemin à Pontchanouaillas

Vu la demande présentée par M. DEVILLEGER Bruno en vue de la modification du tracé d'une portion de chemin à Pontchanouaillas, Vu les esquisses indiquant le changement de limites de propriété, Vu la délibération en date du 16 juin 1989 validant la modification du tracé d'une portion du chemin de Pontchanouaillas, Décision à l'unanimité de régulariser l'échange de terrain.

Informations

Le Maire doit procéder à une information récapitulative des DIA déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption à chacune des réunions obligatoires du Conseil. Il fait les résumés des DIA déposées / La Ronde des châteaux : Rochechouart Olympic Club Cyclo organise une course cycliste à étapes dont l'une traversera la commune le 30 mai 2026. L'octroi d'une subvention pour le club sera débattu lors de la préparation des budgets / Le SABV a mis en place le Programme Deviens Ambassadeur d'Une Mare. L'objectif est de recruter de nouveaux ambassadeurs pour préserver les mares (petite étendue d'eau inférieure à 1000 m² et d'une profondeur inférieure à 2m) et d'en faire l'inventaire qu'elles soient privées ou publiques. Les conseillers municipaux demandent que le syndicat présente le projet lors d'une prochaine réunion / ACCA : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de remerciement dans le cadre du versement de la subvention / Courrier du député Stéphane Delautrette sur la fermeture des agences du crédit agricole en Haute-Vienne et du courrier réponse du Crédit Agricole du centre ouest / Loyer de la savonnerie : Le Maire a fait visiter le local aux infirmières et précise qu'il doit rencontrer deux personnes en recherche de local pour leurs activités de réflexologie et de reiki. Le cabinet rue des Peintres va être bientôt libéré et il faudra se positionner sur son devenir également / Projet pédagogique à la Côte : M. Tenant souhaite, dans un but pédagogique, matérialiser l'échelle de la vie dans le chemin de la Côte en installant des piquets en châtaignier sur lesquels seront apposés des QR code pour donner des éléments d'Histoire. Les conseillers valident le projet et décident à l'unanimité que les piquets soient installés en limite de propriété / Repas des aînés : le Conseil valide la date du samedi 24 janvier 2026 / La date du repas de Noël des enfants de l'école n'est pas encore définie, Cindy Basgrot doit rencontrer la cantinière à ce sujet / Le contrat de location de la Licence IV a été signé. Le bar-restaurant devrait être inauguré le vendredi 14 novembre / Céline Maury informe le conseil que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 9h45 au Monument aux Morts. Bien qu'absente, elle a préparé le déroulé de la cérémonie. Elle rappelle que le marché de Noël des associations se déroulera le dimanche 14 décembre, elle demande l'aide des élus pour l'organisation de cet événement / Jacques Pénichou informe le Conseil que le recensement des chemins pour l'élagage est terminé. Il dit qu'un boulanger pourrait installer un distributeur de pains sur la commune. Le Conseil décide de poursuivre ce projet et de prendre rendez-vous avec l'artisan pour définir les modalités d'installation / Régis Vallat informe le Conseil que les services de la CC POL vont intervenir sur les nids de poule et précise que la réunion pour la programmation des Grosses

Les Conseils Municipaux

Réparations de Voirie Communale aura lieu le 9 décembre / Jean-Pierre Réjasse fait la synthèse de la réunion du SIAEP. Le changement des canalisations aux Combes est programmé pour 2026 pour un montant de 102 000€ ainsi que des travaux de purge à la Ribière. Compte tenu d'une réglementation législative, le SIAEP

a l'obligation de proposer un tarif unique de 0.90€ /m3 pour les consommateurs de 0 à 1000 m3. L'abonnement augmente de 0.5€. Au niveau budget, le fonds de roulement est passé de 436 676€ en 2020 à 800 000€ en 2025 avec 3.9 millions d'€ d'investissement.

Les procès-verbaux complets des Conseils Municipaux sont à votre disposition à la mairie et sur le site internet de la commune (www.vayres.fr)



Le mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants change pour les élections municipales à venir : il s'agit d'un mode scrutin à listes complètes.

L'essentiel à retenir est que le panachage ne sera plus possible. Vous ne pourrez donc plus rayer de noms sur les listes de candidats, sinon votre vote ne comptera pas. Vous ne pourrez donc déposer qu'une seule liste complète dans votre enveloppe de vote.

La répartition des sièges au Conseil Municipal se fera de manière proportionnelle et dans l'ordre de chaque liste.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune pour pouvoir voter lors de ces élections municipales est fixée au 6 février 2026.

Mise en garde contre le **démarchage abusif** : réfection des toitures, isolation, détecteurs de fumées, installation de panneaux photovoltaïques, installation de la fibre, calendriers ... N'hésiter pas à contacter la mairie ou la gendarmerie (05.55.00.00.02) ou directement le 17.

En vertu de l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement **les déjections canines** sont classées au même rang que les déchets, ordures et liquides insalubres et leur non ramassage expose les contrevenants à une contravention de 35 € par infraction et 150 € en cas de récidive.

Le **brûlage des déchets verts** est interdit tout au long de l'année sur l'ensemble du département.

La vie municipale

Le Conseil Municipal

Monsieur le Maire



Fabrice PÉNICHON

Les Adjoints



Cindy BASGROT



Jacques PÉNICHOU

Les Conseillers



Mélanie ICHÉ



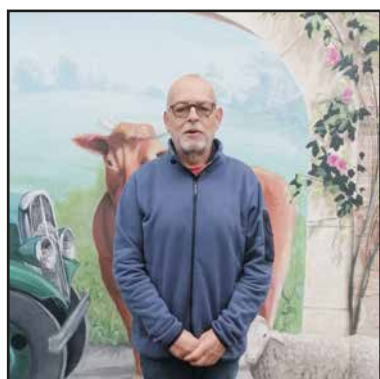
Vincent NORMAND



Karine COURTEY



Claude CHABAUDIE



Jean-Pierre RÉJASSE



Céline MAURY



Laurence JANOT



Damien VOISIN



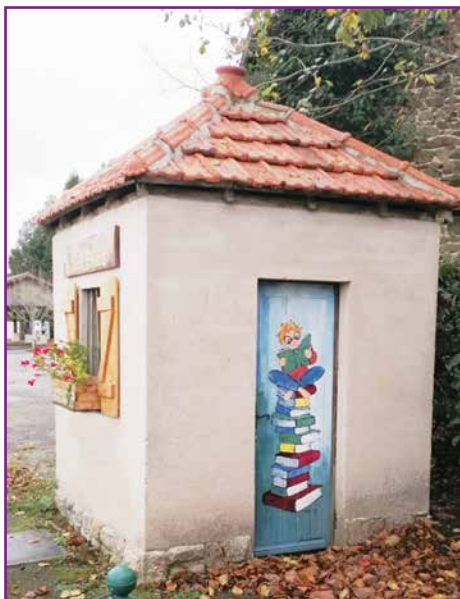
Régis VALLAT



Éric LEGENDRE

Boîte à livres

Une nouvelle boîte à livres a été inaugurée le 26 avril en face du champ de foire. Le principe est toujours le même mais avec plus d'espace pour partager encore plus de livres. Accès libre, 24 heures sur 24.



Composteurs collectifs

Trois composteurs ont été installés au niveau du jardin d'enfants Européana situé rue Fée des Neiges. Ils sont destinés à l'usage des habitants du bourg qui n'auraient pas possibilité d'installer un composteur sur leur propriété.



Cabinet Médical



Le cabinet médical a déménagé au 19 rue Gloire de France pour une meilleure organisation et plus de confort. Des travaux d'aménagement intérieur ont été effectués et une rampe d'accessibilité a été construite par des élus et les agents communaux.

Marché festif



Le 11 juillet a eu lieu la 5ème édition de notre Marché festif organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin. Une soirée sur la place du champ de foire sous le signe de la gastronomie avec de nombreux producteurs et artisans locaux accompagnés d'associations de la commune. Le groupe 50/50 était présent pour l'ambiance musicale.

Comme chaque année, la commune remercie tous les intervenants qui permettent à ce marché de vivre et de s'inscrire dans la durée dans la vie de notre commune. La prochaine édition est programmée le vendredi 10 juillet 2026.

Récolte des châtaignes

Les enfants de l'école communale accompagnés des enseignantes et de conseillers municipaux se sont rendus à Puytreillard sur le site de notre châtaigneraie communale pour procéder à la traditionnelle récolte des châtaignes lundi 6 octobre. Si l'on ajoute à cette récolte les 5 demi-journées de ramassage par des élus de la commune, c'est 870 kgs de châtaignes qui ont ainsi été récoltés cette année.



LA VIE MUNICIPALE

Centenaire de Mme FAUCON

Madame Lucienne FAUCON, résidente sur notre commune depuis quelques années a fêté ses 100 ans le 5 août. Monsieur le Maire était présent pour fêter cet événement et lui remettre un bouquet au nom de la commune.



Marché de Noël

La municipalité a organisé, en partenariat avec les associations de la commune, un marché de Noël dimanche 14 décembre sur le champ de foire et à la salle polyvalente. Le beau temps a accompagné les nombreux artisans et commerçants présents pour l'occasion.

Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine, Dimanche 13 décembre.



L'école communale Pierre de Ronsard



Vous pouvez consulter les menus sur notre site internet et intramuros, rubrique "menus cantine". Inscription pour la rentrée de septembre 2026 : à la Mairie dès le mois de janvier 2026.

La commune a également réalisé des aménagements dans l'enceinte de l'école pour rapprocher les 3 salles de classe et simplifier l'organisation générale de l'école : l'ancienne garderie est devenue une salle de classe et la troisième salle de classe a été réaménagée en garderie.

Voici des photos des décorations d'Halloween et de Noël réalisées par Bernadette et les enfants de la garderie.



Notre école communale accueille à la rentrée 2025-2026, 52 enfants répartis en 3 classes :

- Mme Morgane MASSOTEAU a en charge 15 TPS, PS et GS
- Mme Coralie BOURBON a en charge 17 MS, CE1 et CE2
- Mme Anastasia DINCQ, la directrice, a en charge 20 CP, CM1 et CM2

Organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours : le matin de 8h40 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h10.

La garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h10 à 18h30. Au restaurant scolaire, les repas sont élaborés de préférence à partir de produits locaux et biologiques.



Micro-Crèche Les P'tits Loups

L'association Poupy Rosy comprend 6 structures dont celle de Vayres. La micro-crèche est ouverte de 7h à 19h du lundi au vendredi. Elle accueille 12 enfants simultanément de 2 mois et demi à 6 ans, en accueil régulier, occasionnel et périscolaire. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la référente technique de la structure au 05.55.14.94.35 ou par mail : microcrechevayres@gmail.com.

Voisinade au village du Grand Meynieux



Et de trois ! Les habitants du Meynieux se sont réunis, samedi 30 août pour leur 3ème rendez vous des voisins. Monsieur le Maire et sa compagne ont eu la gentillesse de faire une petite visite à cette occasion.

Cette année encore, deux figures emblématiques du village nous ont quittés mais nous avons accueilli une nouvelle famille et nous leur souhaitons la bienvenue.

Ce moment fût ponctué de chansons, de quelques pas de danse et de jeux autour d'un copieux repas dégusté dans la grange comme au bon vieux temps.

Cette belle journée fût marquée par l'amitié, la convivialité et a permis de maintenir le lien social.

Nous espérons que notre réunion annuelle va perdurer car tout le monde apprécie ce moment de retrouvailles et de partage.



Bar Restaurant "Histoire sans faim"

Le Bar Restaurant Histoire sans faim a ouvert ses portes sur notre commune le 28 novembre.
Nadia et Benoît vous accueillent au 1 rue des poètes :

Du lundi au jeudi : 8h00-14h30 16h30-22h00.

Vendredi et samedi : 8h00-14h30 16h30-02h00.

Tél : 09.86.36.69.06.



Entreprises et commerces à Vayres

Dans le bourg :

La Familiale : Épicerie

1 rue de la Roseraie / 05.87.08.22.65

Divin'in'tif : Salon de coiffure

7 rue Aurore Sand / 05.87.19.40.11

Estella Institut : Institut de beauté

32 rue Belles Roses / 05.55.14.27.54

Desialiray : Cordonnerie

1 rue Belles Roses / 09.82.22.76.85

B.M.C.D. matériaux : Matériaux et location de matériel de travaux

30 rue des Poètes / 05.55.78.15.48

François WINTERSHEIM : Entretien espaces verts et petits travaux

3 rue Raymond Poulidor / 07.84.51.86.68

Ets Lanaud : Matériel agricole

Route de Saint-Mathieu / 05.55.78.22.77

Les P'tits Loups : Micro-crèche

Rue Pierre de Ronsard / 05.55.14.94.35

R.C.K. entreprise : Tous travaux de bricolage

Le Mas du Roule / 05.55.78.22.07

Jean-Philippe PARACHOU : Maçonnerie, carrelages

Rue Fée des neiges / 05.55.78.49.90

Dans les villages :

Laurence BOYER : Vente de fruits et légumes

La Treille / 06.89.18.99.92

Baby Troc : Vêtements et jouets d'occasion

Maison neuve de Prun / 05.55.79.10.84

Le petit haricot : Maraîcher

3 Limont / 07.81.75.03.24

La ferme des simples : Plantes aromatiques et médicinales

La Côte / 05.55.32.80.93

Remy Gesland : Charpente - Couverture

Les Monts / 073

Rien de Trop : Service de jardin et maison

2 Le Moulin des Monts / 06.85.45.79.77

La petite bouchée : Traiteur

8 La Guinandie / 06.11.67.73.47

La Galerie M : Menuiseries (Fenêtres, volets, portails,...)

14 Le Grand Meynieux / 06.70.30.50.93

Patrice BATIER : Maçonnerie

Les Monts / 07.71.00.32.30

A2i : Bureau d'étude et ingénierie

La Grande Chaise / 05.55.70.52.78

Jochem WOUTERS : Poules pondeuses et oeufs

Route de Cramaud - Les Combes / 06.13.82.08.63

Les Cœurs de Roche : Pension canine

12 Glandoulas / 06.63.87.46.28

L'ACTUALITÉ DU PARC

« Nòstra vita s'inventa aquí »

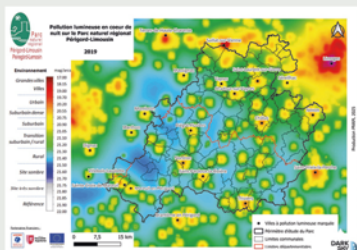


Le Parc brille !

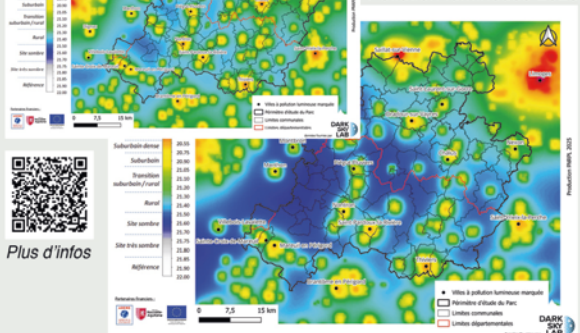
Nuit : un nouveau label plein d'étoiles

En octobre 2025, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a été labellisé « Territoires de Villes et Villages Étoilés » dans le cadre de la 9^e édition du concours national organisé par l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. Une distinction qui récompense les efforts menés par près de 50 communes du territoire en matière de préservation de l'environnement nocturne. Et les résultats sont visibles !

Pollution lumineuse 2019



Pollution lumineuse 2023



Culture : une belle 3^e place !

Au printemps 2025, TerraAventura, le réseau de chasses aux trésors de Nouvelle-Aquitaine, a invité ses joueurs à élire leur parcours préféré. Après plusieurs semaines de suspense, le parcours créé par le Parc à Abjat-sur-Bandiât a remporté la 3^e place de ce concours régional !

Intitulé « Zellé, Mesfia-te », le parcours plonge les aventuriers dans l'univers occitan du Périgord-Limousin. Il invite à découvrir l'histoire et les curiosités d'Abjat, tout en mettant à l'honneur la création Métiers d'art.

Alimentation : une reconnaissance nationale

Fin 2025, le Projet Alimentaire Territorial du Parc a reçu une reconnaissance de niveau 2 par le Ministère en charge de l'alimentation. Cette reconnaissance va permettre de poursuivre les actions d'accompagnement des cantines scolaires et la création d'outils de sensibilisation sur l'alimentation et l'agriculture locale. Un travail sur l'adaptation au changement climatique va également être mené avec les agriculteurs.

Agir aux côtés du Parc

Amoureux du Périgord-Limousin, vous souhaitez contribuer à préserver la qualité de votre cadre de vie ? Le Parc vous accompagne !

Devenez « Veilleurs d'étoiles ! »

Equipés d'appareils spécifiques, les veilleurs et veilleuses d'étoiles du Parc procèdent à des mesures de pollution lumineuse aux 4 coins du territoire. Depuis 2025, ils participent également aux suivis d'espèces nocturnes : rapaces, chauve-souris, vers luisants...

Mettez en place une protection environnementale durable sur votre terrain

L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) est un outil juridique encore peu connu qui permet de mettre en place une protection environnementale durable sur son terrain, indépendamment des éventuels changements de propriétaire. Intéressé.e ? Le Parc naturel régional Périgord-Limousin vous accompagne à chaque étape. Il est de plus habilité à assurer le rôle de garant environnemental, nécessaire dans la mise en place d'une ORE.

Engagez des travaux en faveur des milieux aquatiques et humides



Le Parc invite les exploitants agricoles et forestiers, détenteurs de parcelles traversées par la Dronne, la Côte ou leurs affluents à se rapprocher de ses services pour identifier les actions et financements possibles.

www.pnr-perigord-limousin.fr
info@pnrpl.com
05 53 55 36 00

Restez informés ➔ pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter

Le syndicat d'eau potable en 2025

Le Syndicat Vayres et Tardoire a poursuivi son programme de renouvellement de canalisations, ciblé principalement, cette année, sur les réseaux fuyards et les CVM. Les anciennes conduites en PVC sont remplacées par des canalisations en fonte, qui permettent une meilleure durabilité dans le temps. Le SIAEP a également travaillé sur l'amélioration des stations existantes pour continuer à distribuer une eau respectant les exigences réglementaires, mais aussi pour permettre une meilleure exploitation par le délégataire SAUR. La station de neutralisation à la Martinie, commune de Champagnac-la-Rivière, a été mise en service en septembre 2025.



11 communes:

Champagnac-la-Rivière
Champsac
Chéronnac
Cussac
Dournazac
Les-Salles-Lavauguyon
Maisonnais-sur-Tardoire
Oradour-sur-Vayres
Saint-Bazile
Vayres
Videix

475 km de réseau
413 000 m³ produits
82,38 % de rendement



La Jaurie—Champagnac-la-Rivière



Latterie—Dournazac



La Martinie—Champagnac-la-Rivière



Bourg—Champsac

Retrouvez-nous sur notre site internet :
www.siaep-vayres-tardoire.fr

Accueil du lundi au vendredi à la mairie
d'Oradour-sur-Vayres ou par téléphone
au 05 55 78 23 97

Dans la lignée des investissements engagés sur la durée du mandat écoulé, le syndicat souhaite améliorer le service rendu aux usagers, en proposant une eau de bonne qualité et en quantité suffisante. Cela nécessite un renouvellement de canalisations régulier et un suivi des stations de production pour envisager leur amélioration. Le syndicat s'efforce de répondre à toutes les exigences réglementaires tout en maîtrisant un prix de l'eau supportable pour tous.



Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

LE CONTEXTE :

En Haute-Vienne, il existe environ 12 000 plans d'eau. Plus de 7000 ont une surface comprise entre 1 000 et 10 000 m². Une grande majorité de ces étangs a été construite entre 1950 et 1980 pour un usage privé de pêche familiale. Le paysage local est également marqué par des grands étangs anciens (construits avant 1789). Les usages des plans d'eau ont évolué au fil du temps, et aujourd'hui un certain nombre de ces retenues d'eau n'a plus d'usage et par conséquent n'est plus entretenu.



FOCUS SUR L'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE :

Un étang est un volume d'eau retenu par une chaussée en terre (parfois en pierre). Pour assurer une bonne rétention de l'eau, il est nécessaire de conserver la digue en bon état. Cet ouvrage est soumis à une forte pression de l'eau.

Comment conserver une chaussée en bon état ?

Entretien la végétation : une fauche (ou un broyage) par an suffit. Il est nécessaire d'éviter le développement des arbres :

- Un arbre arraché par le vent peut entraîner une déstructuration de la chaussée, qui, soumise à la pression de l'eau, peut céder
- Lorsque l'arbre dépérit, les racines dans la chaussée favorisent la circulation de l'eau et l'érosion interne de l'ouvrage

Éviter les débordements : les ouvrages de sécurité hydraulique doivent être maintenus en bon état de fonctionnement, sans obstruction, et convenablement dimensionnés. Pour éviter un ravinement des terres de la digue, l'eau ne doit pas déborder sur la chaussée.

Les grilles du déversoir doivent être nettoyées pour éviter la montée du niveau d'eau

Limiter la prolifération des ragondins : ces rongeurs, espèces exotiques envahissantes, prolifèrent sur les étangs. Ils creusent leurs terriers à l'interface terre/eau, sur les berges et sur les digues. Ces réseaux fragilisent les ouvrages et constituent un risque pour la sécurité.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Être propriétaire d'un étang, c'est s'assurer que la retenue d'eau ne constitue pas un danger pour les biens, les personnes et l'environnement.

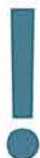
L'arrêté du 9 juin 2021 répertorie l'ensemble des critères à respecter.



Chaussée entretenue



Chaussée déstructurée par les ragondins



Entretien un étang ne s'arrête pas au nettoyage de la chaussée. Il est nécessaire de réaliser des **vidanges régulières** pour éviter son envasement et gérer le cheptel piscicole présent.

En plus de la surverse de sécurité, des ouvrages doivent être présents pour éviter que le site ne perturbe le milieu récepteur (**départ de sédiments** pendant les vidanges, **impact thermique** lié au réchauffement de l'eau dans l'étang, ...).

Nous vous invitons à nous contacter pour en savoir plus !

A NOTER : avant toute intervention, il est nécessaire d'avoir un arrêté préfectoral et de le respecter !



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE
38 avenue du Président Wilson - 87 700 AIXE-SUR-VIENNE
☎ 05 55 70 77 17 - ✉ contact@syndicat-bassin-vienne.fr
www.syndicat-bassin-vienne.fr - www.ile-de-challac.fr - www.duffidelaglane.fr

Les associations

Les Vayres à Pieds au pays de la météorite



2025 déjà terminée !!!

Pour le club de randonnée, il y a eu beaucoup d'activités. On a bien marché malgré quelques mauvaises journées pluvieuses (258 kms pour un groupe et 326 pour l'autre) avec en moyenne une trentaine de personnes à chaque sortie.

Pour les adhérents cela fait un bon exercice agrémenté par quelques moments festifs (galette des rois, crêpes, repas du muguet et repas téléthon). Actuellement nous sommes 78 licenciés. L'ambiance est bonne et chacun y trouve son bonheur.

La cotisation annuelle est de 20 euros, elle couvre les frais de fonctionnement de l'association.

Bureau 2025 :

Présidente : Mme Maryvonne ROYER

Trésorière : Mme Michèle JEANNET

Secrétaire : M. Philippe FAUPIN

Secrétaire adjointe : Mme Muriel LAUVERGNE

Membres : Mme Anne Marie DAUGE et Mme Martine TOUYERAS.

Le bureau souhaite une bonne et heureuse année 2026 à tous.



Association Communale de Chasse Agréée



Plaisir cynégétique - Sécurité - Ethique - Gestion

Président : Jean Francis Chabernaud (05.55.48.61.43-06.79.22.49.91)

L'Assemblée Générale s'est tenue le 22 Juin 2025 à la salle polyvalente en présence de Mr Fabrice Penichon, Maire. Elu en 2023 pour 3 ans, le Conseil d'Administration de l'ACCA composé des 9 membres suivants sera renouvelé en 2026.

Président : Jean Francis Chabernaud

Vice Président : Mathieu Riaud

Secrétaire : Jean François Desrue

Secrétaire Adjoint : Didier Boulesteix

Trésorier : Guy Roche

Trésorier Adjoint : Kevin Duprat

Membre et Président d'Honneur : Fernand Maveyraud

Membre : Philippe Typhonnet

Membre : Jean François Voisin

Au cours de son allocution, Monsieur le Maire se réjouit du lien que crée l'ACCA dans la commune et félicite ses membres pour leur implication sur la gestion du petit et grand gibier.

Il insiste sur la sécurité pendant les actions de chasse et le partage de la belle nature « vayroise » avec les autres usagers.

Comme de coutume, le banquet de la chasse organisé le 9 Février 2025 a connu un grand succès. 150 convives ont pu apprécier un menu de gibier dans une ambiance amicale et festive. Bien entendu le banquet sera renouvelé en 2026 à la date du 8 Février. Le bilan financier 2024-2025 est équilibré avec un état stable de la trésorerie. Le budget pour la saison 2025-2026 tient compte de la nouvelle contribution territoriale mise en place par la Fédération Départementale pour financer les dégâts du grand Gibier. L'impact financier pour l'ACCA est important; dans un premier temps il est décidé une augmentation du prix des cartes catégories B et C, en plus le conseil d'Administration doit voir de nouvelles manifestations. Bilan 2024-2025 et budget 2025-2026 ont été approuvés par l'Assemblée.

Le Grand Gibier se porte bien, les plans de chasse 2024-2025 ont été réalisés dans la quasi-totalité avec un nouveau record pour les sangliers. Cette population doit être très bien régulée afin de limiter encore les dégâts agricoles. Pour cela, les actions de chasse sont autorisées de Juin à Mars de l'année suivante. La population du grand cervidé (cerfs, biches et jeunes) est en croissance sur le territoire. Chacun d'entre nous peut écouter et parfois observer le majestueux animal pendant la période du brame les soirs de septembre, cependant son évolution doit être maîtrisée. La population de chevreuils reste stable à un bon niveau pour notre territoire. Il est peut être à déplorer la perte d'intérêt des chasseurs pour la chasse de ce bel animal.

Le Petit Gibier reste sous surveillance; Perdrix et Faisans ne doivent leur présence qu'aux lâchers avant et pendant la période de chasse. Les prélèvements sont très faibles par rapport aux oiseaux lâchés. Malgré cela la reproduction sauvage est quasi nulle. Le tir du faisan rouge de Mandchourie reste interdit.

Au cours de l'hiver 2024, nous avons fait des comptages nocturnes encourageants pour les lièvres. En effet une

vingtaine de « léporidés » ont été recensés sur le parcours. L'espèce est interdite de tir sur l'ACCA.

Malgré ce constat mitigé, les chasseurs de petits gibiers ont les palombes sédentaires et migrantes, les bécasses et les canards colverts pour passer de belles journées de chasse.

Les trois espèces d'oiseaux restent bien présentes pendant l'automne et l'hiver.

Chasseurs et promeneurs peuvent maintenant observer des oiseaux peu communs jusqu'à ces dernières années. C'est le cas des « hérons blancs » certains de la taille du grand héron cendré et d'autres de plus petite taille accompagnant les troupeaux de bovins. En fait ce sont des « Aigrettes, Grandes et Petites » toujours très présentes dans les marécages côtiers, certaines sont rentées plus loin à l'intérieur des terres. Elles sont de la même famille que nos hérons sédentaires; ces oiseaux aux belles plumes blanches sont totalement protégés.

Un autre nouveau venu durant l'hiver est le grand cormoran (photo wikipédia). Oiseau robuste et excellent pêcheur, le cormoran est un redoutable prédateur des poissons de mer mais maintenant aussi des poissons d'étang. Un adulte consomme de 500g à 1kg de poisson par jour. Bien que protégé, l'Administration autorise le tir de quelques centaines d'oiseaux par an en Haute-Vienne. Propriétaires d'étang n'hésitez pas à faire une demande d'autorisation de tir, elle vous sera en principe accordée pendant la saison de Chasse. Les demandes sont disponibles sur le site internet de la DDT, en Mairie ou au local des chasseurs. Si vous n'avez pas de permis de chasser validé, le chasseur que vous aurez mandaté pourra faire le tir à votre place.



Cormoran en vol

La saison 2025-2026 est déjà bien commencée et s'annonce comme un bon cru pour le grand gibier. Nous remercions vivement les agriculteurs ainsi que les forestiers sans qui la pratique de la chasse populaire en ACCA serait impossible. Merci également aux gardes de l'ACCA et autres piégeurs qui font un grand travail de régulation des espèces nuisibles et invasives toute l'année.

Bonne saison 2025-2026 et Meilleurs Vœux pour 2026.

Le Président et le Conseil d'Administration

Pat&Max

Depuis maintenant presque deux ans, nous sommes installées sur le marché de Vayres, un samedi matin sur deux, afin de vous faire découvrir nos créations et impressions 3D. Nous sommes ravies de constater que de plus en plus de personnes viennent à notre rencontre pour découvrir notre univers. Vous avez appris à nous connaître, nos échanges de plus en plus fréquents nous font chaud au cœur et la confiance que vous nous accordez nous aide à nous dépasser dans nos créations.

Cependant, depuis Septembre 2025, l'association vous propose également un accompagnement numérique chaque mardi matin et jeudi après-midi au sein de la Mairie de Vayres. Deux formules vous sont proposées au choix :

- Un accompagnement ponctuel pour les démarches administratives
- Un accompagnement continu pour la prise en main d'un ordinateur, tablette ou smartphone.

Pour le ponctuel, libre à vous de mettre « une petite pièce » pour aider l'association si vous le souhaitez, contrairement au continu où notre prestation vous coûtera 5 € pour 45 mn.

Un grand merci à la mairie de Vayres, et en particulier à M. Le Maire Fabrice Pénichon, pour leur soutien et leur confiance, ainsi qu'à tous ceux qui nous suivent et nous permettent d'exister.

Pat&Max

PAT&MAX

A PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2025

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

(Démarches administratives, prise en main ordinateur)

MARDI 8H30 - 12H
JEUDI 13H30 - 17H

AVEC L'ASSOCIATION
PAT&MAX



MAIRIE DE VAYRES

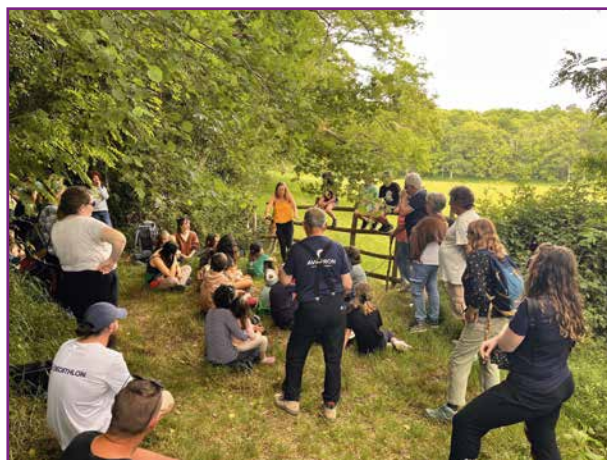
Vayres Initiatives Culturelles

Durant cette année 2025, le nouveau bureau élu en janvier a poursuivi les actions lancées par l'équipe précédente à l'origine de ce nouvel élan lancé depuis 2021 pour l'association.

Ses membres gardent très fort en tête la mission de rassembler la population locale et créer du lien social autour d'événements et d'animations abordables et accessibles à tous. Ils cherchent ainsi toujours à développer et proposer une offre variée d'activités culturelles à destination des différentes générations d'habitants de la commune (et des alentours).

Les familles vayroises ont ainsi retrouvé Stéphane Moreau (membre de l'association Conteurs en Chemin) pour une veillée contée, ainsi que la compagnie de théâtre Au fond à gauche venue présenter leur nouveau spectacle. Nous avons eu également le plaisir de réécouter les histoires d'Hélène Beuvin pour une belle randonnée contée (en partenariat avec l'association des Vayres à Pieds) autour du site magique de Peyrassoulat et enfin un grand monde était au rendez-vous de notre temps fort, la fête de la musique, organisée cette année avec les Anciens de l'US Vayres. Repas et musique latine ont régalé les oreilles et les papilles d'une population multi-générationnelle, et DJ Bouly a prolongé le plaisir avec ses platines.

Des nouveautés : une dictée publique pour retourner et rejoindre nos petits élèves sur les bancs d'école (en l'occurrence les bancs des halles) ; une soirée « roller disco » originale, ludique et nostalgique a permis de sortir nos ados de leur chambre, mais pas qu'eux. Nous espérons pouvoir trouver d'autres idées pour les croiser de temps en temps (Hihhi).





Les ateliers permanents ont eu une belle place dans notre programmation, avec les ateliers de musique proposés par Jean-Louis Lagueyrie tous les mercredis après-midis. Mais aussi les deux cours de gym (fitness et gym douce) encadrés par Séverine. Et bien-sûr, l'atelier couture au local de foot, qui continue à rassembler petits et grands dans ses ateliers hebdomadaires et ses ateliers créatifs durant les vacances (carnaval, spectacle de cirque de l'école...). Nous avons eu l'honneur d'avoir durant un trimestre des ateliers d'arts plastiques guidés par Germaine, notre artiste locale. Expérience réussie et qui se renouvellera sûrement sur l'année prochaine. Patience...

Sur la rentrée de septembre, Bouly a pris la place de Séverine pour animer un nouveau cours de gym tonique tous les lundis soirs à 18h30, qui rencontre déjà un beau succès. Maria, quant à elle, nous fait découvrir la méditation avec ses bains sonores tous les mardis à 18h. Jean-Louis poursuit toujours, pour la grande joie de nos petits apprentis, les cours de musique, avec un créneau supplémentaire (3 cours d'1 heure tous les mercredis de 14h à 17h).

Les ateliers des vacances sont toujours attendus et nécessaires pour occuper nos petits vayrois et nous sommes heureux de constater que de plus en plus de personnes viennent nous proposer leur service pour des ateliers originaux et amusants (cirque, danse, foot, multi-sports, éveil musical...). Les Anciens du foot étaient de la partie pour animer ces journées d'activités.

Durant ces temps-là, nous avons relancé le carnaval et ferons de même avec Halloween, journées traditionnelles et conviviales pour toute la famille, que nous organisons en partenariat avec l'association des parents d'élèves : parades déguisées, goûters et spectacles ravissent les participants.

Le partenariat entre l'association et La Mégisserie de Saint-Junien se poursuit et nous avons la chance de pouvoir assister à prix très abordables (5€ tarif unique) à de beaux spectacles très variés.

Toute l'équipe de l'association VIC souhaite remercier toutes les personnes (les fidèles comme les nouvelles, adultes et enfants) venues tout au long de l'année 2025 assister aux soirées organisées par l'association, mais également aux ateliers. Un grand merci également aux bénévoles, sans qui tout ça ne serait pas possible et aux intervenants de ces ateliers sans qui ils ne pourraient avoir lieu. Et les derniers remerciements vont à toutes les associations avec qui nous avons pu partager tous ces événements et avec qui nous espérons pouvoir continuer cet échange.



Le calendrier 2025-26 est en route et promet encore de beaux rendez-vous.

Contact : vayresinitiatives87@gmail.com
facebook.com/vayresinitiatives87

Comité des Fêtes

L'année 2025 fut, pour votre comité des fêtes, une magnifique année. Lors de l'assemblée générale du janvier nous avons élu un nouveau bureau, cela a donné un coup de jeune à nos manifestations. Nous tenons à remercier, et à féliciter tous nos prédécesseurs qui ont œuvré pendant des années pour notre comité, notre commune, afin de vous distraire et faire du comité des fêtes ce qu'il est aujourd'hui. Merci infiniment à eux tous.

Nos manifestations de cette année écoulée : Un loto début mars, notre traditionnel vide grenier accompagné du casse croûte chaudière et d'un marché aux plantes le lundi de pâques, notre fête de la batteuse et sa randonnée gourmande, un loto au mois d'octobre, un autre au mois de novembre et enfin 2 lotos au mois de décembre organisé sur le même Week-end où les bénéfices sont en partie reversés au Téléthon.

La fêtes de la batteuse a pris un nouvel élan cette année, en effet elle a fêté ses 20 ans, pour cette occasion ce n'est pas moins de 330 personnes qui ont participé à la randonnée gourmande (un record) mais aussi 180 personnes qui sont venues déguster notre repas préparé par un traiteur pour l'occasion, un regroupement de 80 tracteurs et matériel agricole était également présent, le retour d'une banda et dynamic girl ainsi que de la balade en tracteur le matin, très appréciée des amateurs de vieilles mécaniques et nous tenons à continuer à la développer autant que possible. Un immense merci à tous ceux qui ont fait en sorte que cette fête soit ce quelle a été et ce quel sera.

L'année 2026 promet d'être une belle année également, nous vous promettons toujours de la bonne humeur, de la joie et de la gaieté lors de nos manifestations. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire perdurer nos activités qui font vivre notre belle commune. Les idées ne manquent pas pour dynamiser notre village.

Cette années vous verrez renaître de ces cendres un concours de belote organisé par votre comité le 31 Janvier 2026.

Comme chaque année nous tenons à remercier toutes les personnes qui participent aux différentes manifestations, ainsi que tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible (comme le dit un bon copain du comité « sans les bénévoles tout s'envole ». Pour rappel le comité des fêtes est une association à but non lucratif, notre seul but est de vous divertir et d'animer notre commune. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous impliquer dans cette belle aventure, contactez-nous : comitesdesfetes.vayres@yahoo.fr



Le bureau 2025 est composé de :

PRESIDENT : Thomas LECHERBAULT
VICE PRESIDENTE : Christelle MICHEL
VICE TRESORIERE : Coralie BELIER
TRESORIER : Élodie SCHLOSSER
SECRETAIRE : Guillaume PECOUT
VICE SECRETAIRE : Alexandre LEONARD



Amicale des Anciens de l'U.S. Vayres

Une année bien remplie pour notre Amicale des anciens de L'US Vayres !!

Ensemble nous avons accompli une bien belle année avec pas moins de 10 manifestations organisées : le repas des adhérents, le superbe, grand et long voyage à Porto (63 participants), la fête de la musique, le marché festif, la journée grillades, le concours de pétanque, les 15 ans de l'amicale, l'assemblée générale, le repas Couscous, le marché de Noël, l'élaboration de notre calendrier et surtout la création de notre équipe de Foot en Marchant (Le Walking Foot).

L'amicale remercie la municipalité pour son soutien inconditionnel à nos actions ainsi que nos partenaires et nos annonceurs qui ont été généreux cette année.

Ces soutiens ont grandement contribué à nos succès.

L'amicale tient aussi à souligner l'importance de chaque personne présente tout au long de l'année, chaque membre, chaque adhérent, chaque bénévole qui apporte une valeur inestimable à notre Amicale.

Ensemble, nous devons continuer à faire vivre notre Amicale et notre petite bourgade.

Notre Amicale a un rôle essentiel dans la vie de la commune, comme lors des festivités des 15 ans de l'association qui ont marqué les esprits.

Beaucoup de monde de retour au pays et cela après quelques mois d'éloignement voir, quelques années pour d'autres.

Une superbe journée très appréciée comme toutes les autres d'ailleurs.

Des manifestations couronnées de succès que ce soit par le nombre de participants mais aussi avec des résultats financiers plus que satisfaisants.

Mais ces succès ne sont pas sans efforts, l'organisation d'une manifestation ne s'arrête pas à l'imagination et l'élaboration sur du papier, ce sont des journées de préparation avant, pendant et surtout après.

Un vrai boulot de bénévoles toujours mal reconnu et mal récompensé.

Sans ces manifestations ne ne pourrions assurer la continuité de notre Amicale.

Il est plus que nécessaire de faire reconnaître le bénévolat.

Pour cela l'amicale remercie chaleureusement les membres du bureau, pendant ces 15 ans, leurs engagements et surtout leurs disponibilités ont été sans faille.

Ces remerciements vont aussi à vous tous pour votre participation et aux bénévoles qui ont été présents, cela est très appréciable.

Cela montre que nous savons fédérer par notre travail et notre sérieux.

Cela montre aussi que nous avons réaliser surtout cette année un superbe boulot avec des animations qui ont plu et tant mieux, le but étant de nous réunir toujours dans la joie et la bonne humeur notamment autour de ce sport qui nous rassemble et qui nous a rassemblé il y a quelques années.

L'amicale vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.



UN GRAND MERCI A TOUS

MANIFESTATIONS 2026

- * Repas des adhérents : Le Dimanche 18 Janvier 2026
- * Voyage à LILLE :(visite et match LILLE / LENS) Le 4 ,5 et 6 Avril 2026
- * Fête de la musique : Le Samedi 20 Juin 2026
- * Journée grillades : Le Samedi 4 Juillet 2026
- * Concours de pétanque : Le Samedi 22 Août 2026
- * Assemblée générale : Le Dimanche 4 Octobre 2026
- * Repas annuel : Le Dimanche 22 novembre 2026
- * Marché de Noël : Date à définir

Bureau de l'Amicale 2026 :

Président : LALOI Stéphane

Vice-Président : BOIJOUT Patrick

Secrétaire : LALOI Jean

Secrétaire Adjoint : DESACHY Thierry

Trésorier : CHABAUDIE Claude

Trésorière Adjoint : DEGUY Jacqueline

Membre du bureau : MALLET Catherine

Mail : amicale.usv2010@gmail.com

Tél : 06 03 27 03 74



Association des parents d'élèves de l'école de Vayres

L'amicale laïque de l'école a une nouvelle fois vécu une belle année, riche en projets et en moments de partage ! Grâce à la mobilisation de ses bénévoles, de nombreuses actions ont pu être menées au profit des enfants.

Comme chaque année, le traditionnel arbre de Noël a enchanté petits et grands : chaque élève est reparti avec un joli cadeau, distribué dans une ambiance festive et conviviale. Le marché de Noël a également rencontré un franc succès, tout comme la participation au projet cirque, une expérience inoubliable pour les enfants comme pour les enseignants.

Ces réussites sont le fruit de l'implication de quelques parents d'élèves, que l'Amicale remercie chaleureusement. Toutefois, l'association déplore un manque de bénévoles. Chaque aide, même ponctuelle, est précieuse pour continuer à proposer des activités et financer des projets pour les élèves. Alors n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez rejoindre l'association : parents d'élèves, amis de l'école, grands-parents, oncle ou tante, l'implication de tous est la bienvenue !

Nous organiserons un loto le 28 mars et espérons vous y retrouver nombreux, pour partager un moment convivial et voir les parents d'élèves profiter ensemble de la soirée.

Nous espérons que les bénéfices des diverses actions de l'année seront suffisants pour permettre d'emmener tous les enfants au zoo de Beauval.

Enfin, un changement de nom a été décidé lors de la dernière assemblée générale: l'Amicale laïque devient désormais l'association des parents d'élèves de l'école de Vayres.

Président : Combe Mickaël 06.82.66.15.76

Vice président : Ferron Hugo

Trésorière : Lévêque Corinne

Vice trésorière : Fauchaux Magali



Les Roses d'Automne

Après une année difficile suite aux divers changements du lieu de réunion, nous avons réussi à effectuer les rassemblements belote deux fois par mois.

Les adhérents et le bureau remercient les personnes qui ont œuvrés pour nous trouver le lieu de réunion : la salle du presbytère. Nous venons d'apprendre le décès d'un de nos adhérents en la personne de Georges Chevaucherie. Que Madeleine son épouse et sa famille reçoivent nos sincères condoléances.

ACPG-CATM - VAYRES / CHERONNAC

40 rue Charles Silvestre 87000 LIMOGES Tel : 05.55.79.53.28 - E Mail : acpg-catm87@wanadoo.fr

Association départementale des anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'algerie, tunisie, maroc
T.O.E. - missions extérieures et veuves de la Haute-Vienne.

Notre association est toujours en activité malgré la disparition de nos camarades anciens combattants et le soutien militaire OPEX (opérations extérieures), veuves d'anciens combattants et bénévoles. La présidente Catherine MALET, veuve de l'ancien combattant Gérard MALET, en assure la présidence et assure avec un bureau restreint l'organisation des cérémonies officielles aux monuments aux morts de Vayres et Chéronnac avec la participation de nos communes : le conseil municipal de Vayres et son Maire M. Fabrice PÉNICHON et le le Maire de Chéronnac M. Raymond VOUZELLAUD.

Rappel des cérémonies officielles :

8 mai : souvenir des déportés.

8 juin : hommage au combattants d'Indochine.

18 juin : appel du Général de Gaulle.

29 septembre : Hommage aux Harkis.

11 novembre : Armistice, hommage à tous les morts pour la France.

5 décembre : Journée d'hommage aux morts pour la France aux combats d'Algérie, Tunisie et Maroc.

C'est le 5 avril 1945 que naît notre fédération, rue Blanche, et celle des Ingénieurs civils avec la fusion des centres d'entraide et du mouvement national des prisonniers de

guerre et déportés. Le président fut Louis DEVAUX (PDG de Shell), le secrétaire général Jean VEYRINE, les vice-présidents CORNUAU (Paris), DESBOEUF (Marseille) et MITTERAND (Nièvre).

C'est au congrès de Clermont Ferrand 14, 15, 16, 17 mars 1946 que se situe le vrai départ de la fédération.

Et le 21 avril 1985, nous organisons à Vayres le 40e anniversaire de la libération avec de nombreux participants (529 présents au repas, organisation impeccable, richesse des rapports présentés) avec de nombreuses autorités : M. MAZOIN, M. BONNETEAUD, M. LALOI président de la section de Vayres et M. DEFOUGERE représentant la fédération.

C'est un résumé bref de notre action sans oublier chaque année les aides aux plus démunis (aide matérielle, aide aux veuves, distribution de colis, etc...).

Nous aimerions surtout être aidés dans nos actions. Rejoignez notre bénévolat. Nous ne voulons et ne pouvons arrêter l'aide que nous donnons à ceux et celles qui ont défendu notre patrie : La France.

Gérard POREAU, Président départemental de 2002 à 2025



L' Agenda des associations de l'année 2026

Les dates ci-dessous sont celles indiquées par les associations avant la fin de l'année 2025

Les Roses d'Automne organisent un mercredi sur deux leurs après-midis belote sauf aux mois de Juillet et Août

JANVIER

16 janvier V.I.C. : Assemblée Générale
18 janvier - Anciens de l'USV : Repas des adhérents
25 janvier - Comité des fêtes : Assemblée Générale
31 janvier - Comité des fêtes : Concours de Belote

FEVRIER

8 février - A.C.C.A. : Repas
18 février - V.I.C. : Carnaval et spectacle
28 février - Comité des fêtes : Loto

MARS

28 mars - Association des parents d'élèves : Loto

AVRIL

6 avril - Comité des fêtes : Vide-Grenier
Casse-crôte chaude
18 avril - V.I.C. : Théâtre

MAI

3 mai - Vayres à Pieds : Randonnée du muguet
8 mai - ACPG-CATM : Commémoration armistice

JUIN

20 juin - Anciens de l'USV : Fête de la musique

JUILLET

4 juillet - Anciens US Vayres : grillades au stade
10 juillet - Marché festif

AOÛT

22 août - Anciens de l' USV : Concours de pétanque
22 et 23 août - Comité des fêtes : Fête patronale

SEPTEMBRE

Aucune manifestation à ce jour

OCTOBRE

3 octobre - Comité des fêtes : Loto
4 octobre - Anciens de l'USV : Assemblée Générale

NOVEMBRE

7 novembre - Comité des fêtes : Loto
8 novembre - Vayres à Pieds : Repas (Téléthon)
11 novembre - ACPG - CATM : Commémoration armistice
22 novembre - Anciens de l' USV : Repas

DECEMBRE

4 et 5 décembre - Comité des fêtes : Lotos Téléthon
13 décembre - Marché de Noël
19 décembre - Vayres à Pieds : Assemblée Générale

Fiche d'informations

Nous remettons à jour nos fiches d'informations concernant les habitants de la commune.

Les personnes vulnérables sont invitées à nous communiquer le contact d'une personne de confiance.



VAYRES

Fiche d'informations

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone (portable de préférence) :

Adresse mail :

Personne de confiance : Nom : Prénom :

Numéro de téléphone (portable de préférence) :

Adresse mail :

J'accepte que la commune de Vayres, dont le responsable de traitement est Monsieur le Maire, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans cette fiche. Je prends note que le traitement de mes données répond à la finalité suivante : Communication.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de modification sur les données qui vous concernent. Pour l'exercer, contactez le secrétariat de Mairie.

Date :

Signature :

Informations diverses

Divagation des animaux domestiques

La municipalité tient à rappeler quelques règles concernant la divagation des animaux domestiques sur la commune :

Est considéré comme en état de divagation tout chien : abandonné, livré à son seul instinct ou qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître (hors de portée de voix, ou hors de portée d'un instrument sonore, ou à plus de 100 m de son maître), en dehors d'une action de chasse ou de la protection d'un troupeau.

Est considéré comme en état de divagation tout chat : non identifié et trouvé à plus de 200 m des habitations ou trouvé à plus de 1 km du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance de celui-ci ou dont le propriétaire est inconnu et qui est saisi sur la propriété d'autrui ou sur la voie publique.

En vertu de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L211-21 et L211-22 du Code Rural, la divagation des animaux domestiques est interdite sur le territoire de la commune. Tout animal trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière et les propriétaires seront passibles d'amende.

Précisons que les canards, oies, poules, ânes, ... sont également concernés.



Stérilisation des chats : C'est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. A savoir : en 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.





ENTRETIEN DU DOMICILE



ASSISTANCE AUX FAMILLES



SERVICE MANDATAIRE



ACCOMPAGNEMENT VEHICULÉ



ATELIERS DE CONVIVIALITÉ



PORTAGE DE REPAS

UNA OUEST 87 – 60 ANS

10 Bd de la République
87200 SAINT-JUNIEN

05 55 02 46 01
accueil@unaouest87.fr
www.unasaintjunien.fr



AIDE AUX AIDANTS



JARDINAGE



BRICOLAGE



ASSISTANCE AUX PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



ASSISTANCE A LA PERSONNE

Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »

Intramuros et Facebook

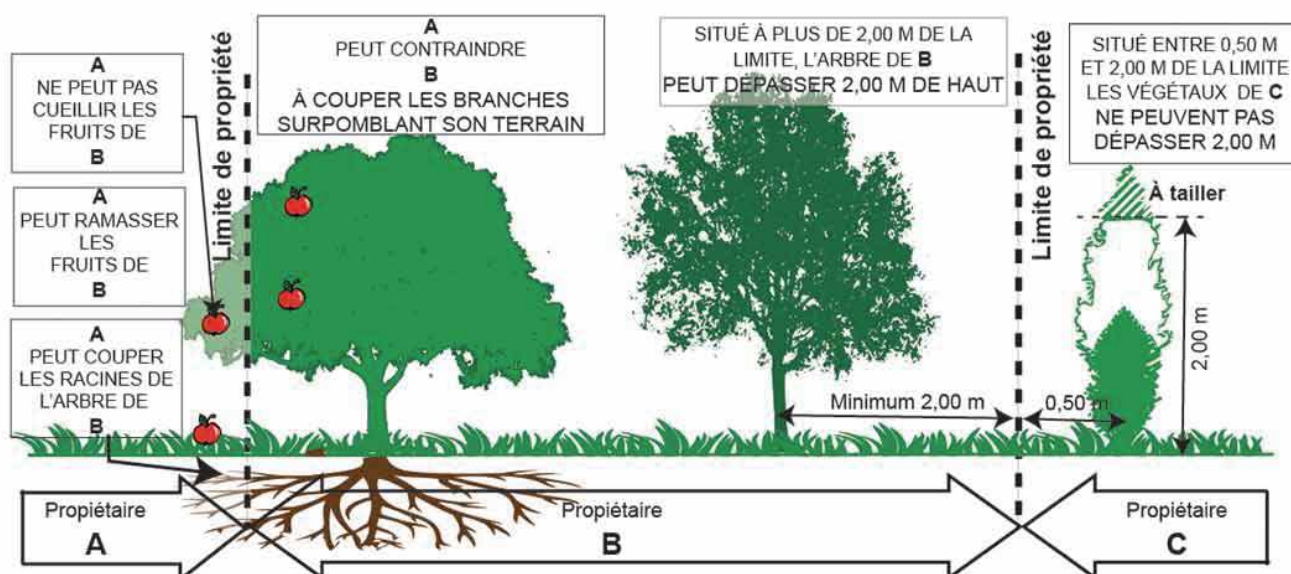


Connectez-vous sur l'application Intramuros pour retrouver toutes les actualités communales ainsi que l'agenda de toutes nos manifestations.



La commune a également une page Facebook : Actus Vayres 87600 qui diffuse les informations associatives et communales.

Règles concernant les arbres et haies en limite de propriété (articles 671 et 673 du Code Civil)



UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : aides financières et fiscales, prêts, contrats...

Informations neutres et gratuites :

adil⁸⁷ 05 55 10 89 89

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La municipalité tient à renouveler ses remerciements aux commerçants et aux entreprises
qui ont accepté de faire publier leur encart publicitaire.
Grâce à leur contribution financière, le bulletin municipal existe et peut paraître.

SARL RANNOUX-BARBIER 



AMBULANCES - VSL - TAXIS
05 55 78 17 22

FLEURS - CADEAUX
ARTICLES FUNÉRAIRES
TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
TRANSMISSIONS FLORALES
05 55 78 24 07
87150 ORADOUR/VAYRES

 **POMPES FUNÈBRES
CHAMBRES FUNÉRAIRES**
✓ Organisation complète des Obsèques
✓ Contrats Obsèques
✓ Articles Funéraires
Rue Bernard de Ventadour
87150 ORADOUR/VAYRES
18, rue de Maison Neuve
87310 ST LAURENT/GORRE
05 55 78 17 22

LUMIÈRE SUR L'ÉNERGIE


Batifoix

Infrastructures de réseaux
électrique, d'éclairage et de
télécommunication
Micro-Forage
Forage Dirigé



87440 SAINT-MATHIEU
+ 33 (0)5 55 00 31 02
WWW.BATIFOIX.FR



 **BoisBrun**

Bois de chauffage - Piquets - Ganivelle

05 55 03 79 93
boisbrun.com

3 Rue du Maine, 87600 Rochechouart


GESLAND Rémy
Charpente - Couverture - Zinguerie
Aménagement intérieur

9 les Monts 87600 VAYRES
<https://geslandremy-couverture87.fr/>

geslandr@gmail.com
0785568649

 **AGENCE
DESCUBES - RIBIERRE** Assurance et Banque

17 rue Louis Pasteur
ORADOUR SUR VAYRES
agence.descubesribierreoradour@axa.fr
05 55 78 18 36

23 rue Nationale
CHALUS
agence.descubesribierrechalus@axa.fr
05 55 78 41 54

4 bis, rue Victor Hugo
ROCHECHOUART
agence.descubesribierre@axa.fr
05 55 71 25 59

Particulier – Professionnel – Entreprise

SCEA des 2L
Vente de légumes et de fruits
volailles et viandes de veau



Vente directe tous les jeudis de 16h à 20h
au 24 la Treille à Vayres

Et sur les marchés :
Mercredi matin : marché de Flavignac
Vendredi : Limoges
Samedi matin : marché de Vayres



Lionel Précigout
Laurence Boyer
06 89 18 99 92
laurence.boyer87600@gmail.com

Orpi
ROCHECHOUART

29 rue Charles Poitevin 87600 Rochechouart
tel 05.19.87.90.80


Rêve Flore
Rachel Vallat
Place du Marché
87600 ROCHECHOUART
☎ 05 55 03 78 95





Christophe URBANICK

El - Agent Général d'Assurance Exclusif

TOUTES ASSURANCES Particuliers et Professionnels

agence.christophe.urbanick@mutuelledepoitiers.fr

N°Orias : 07007130 (www.orient.fr)

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances.

ROCHECHOUART

05 55 03 60 63

-

CUSSAC

05 55 70 01 06

BMCD
Matériaux
Gros œuvre - Bois - Isolation
Bricolage - Alimentation animale
Location
Mini-pelles - Plaque vibrante
Sableuse - Tarière, etc...
30 Rue des Poètes - 87600 VAYRES
Tél. 05 55 78 15 48 bmcdmatériaux@orange.fr

FIERS DE NOS VALEURS DEPUIS 1979
SARL
PAILLOT ET FILS
31, rue de la Royère
87600 ROCHECHOUART
TRAVAUX PUBLICS
Assainissements individuels et collectifs - Démolitions
Goudronnages - V.R.D. - Canalisations
Lotissements - Plateformes industrielles
Tél.: 05 55 03 69 19 - Fax: 05 55 03 79 41
Email : contact@pailloetfils.fr
www.vrd-pailloet-saintjunien.fr

LUMIÈRE SUR L'ÉNERGIE

Batifoix
Infrastructures de réseaux
électrique, d'éclairage et de
télécommunication
Micro-Forage
Forage Dirigé
87440 SAINT-MATHIEU
+ 33 (0)5 55 00 31 02
WWW.BATIFOIX.FR

Sarl
Rougier
POMPES FUNEBRES
MARBRERIE - GRAVURE - SALLE OMNICULTE
ARTICLES FUNERAIRES - CONTRATS OBSEQUES
05 55 03 74 59
<http://www.pompes-funebres-rougier.fr>
"Les Cypres" FUNERARIUM
Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART

express
Oradour sur Vayres
du lundi au samedi : 8h30-19h30
dimanche : 9h-12h30
05 55 48 83 75
 U express Oradour sur vayres (Oradour sur vayres)

Lavage
Gaz
Liquor
ECO POINT

DRIVE
coursesu.com
Votre U Express, c'est aussi un service
de livraison à domicile
Dépôt & retrait 24/24
Profitez des lockers
Mondial Relay

Kiosque à Pizzas
"La Fabbrica" 24h/24h